

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2019**

---

L'an deux mil Dix Neuf, le Vingt Huit Mars à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTARELLO, Maire. La séance a été publique.

*Etaient présents* : Mmes et Mrs S. BELHEINE, N. BOITEL, M. BOUSSALMI, A. CLARETON, J-L. DEVOUX, M. FABRE, L. FOUAL, J-P. GACHE, J-P. GRANIER, J-M. HOFFMANN, M. LANDINI, S. PORTAL, K. LARELLE, A. MAILLARD, S. MAZELI, M. PERRIN, M-J. PLAGNARD, P. PONS, S. PORTAL, R. REYNAUD, A-M. ROBERT et C. ZAVAGLI.,

*Absents et excusés* : S. BAGUR

*Procuration* : S. BAGUR à C. ZAVAGLI.

*Secrétaire de séance* : S. MAZELI

---

*Délibération N°023/2019 Domanialité privée* – validation de servitudes de passage (pour désenclaver la parcelle vendue à Mme PESTIAUX)

*Délibération N°024/2019 Domanialité privée* – validation de servitudes de passage et de tréfonds

*Délibération N°025/2019 Marché de travaux 3 classes* – avenant 1 lot 6 (plus-value de 3464.32€ HT%, soit +9% sur le montant initial de 38 500 € HT).

*Délibération N° 026/2019 Admission en non-valeur* – Budget M49 Eau et Assainissement

*Délibération N°027/2019 Subventions aux associations 2019*

*Délibération N°028/2019 Voirie communale* / dévoiement de l'impasse des pins

*Délibération N°029/2019 Adhésion 2019 à l'Union des Maires* (553.76€).

*Délibération N°030/2019 Personnel communal* – validation du ratio « promus-promouvables » (taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade supérieur est fixé à 100%).

*Délibération N°031/2019 Demande de subvention* – acquisitions foncières (300 000€ au lieu de 260 000€ décidé en janvier)

*Délibération N°032/2019 CDAD 2015/2018* – validation dernière tranche (subvention départementale sollicitée à hauteur de 739 192€ pour les travaux sur la D7n et le toit de l'école élémentaire).